



SOMMAIRE

1. Premier semis de tournesol et soja
2. Stade repère épi 1 cm
3. PAC et aides 2023, où trouver l'information
4. Fertilité comparée des sols en labour ou en ACS
5. Vu en plaine, pois de conserve dans l'Oise

Clin d'œil météo

« Saint-Drogon pluvieux, an fromenteux. » c'était le 16 avril !

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Premier semis de tournesol et de soja

Le tournesol et le soja ont des besoins en températures assez similaires à un maïs grain mais les récoltes tardives sont beaucoup plus dommageables pour ces deux cultures, dont la récolte se déprécie rapidement à l'automne. Dès que les conditions de ressuyage sont bonnes et que le sol atteint les 8°C, il est donc temps de semer les tournesols puis les sojas ! Pour rappel, le soja nécessite d'être implanté dans des sols profonds, à bonnes réserves hydriques. Le tournesol peut quant à lui valoriser des terres à plus faible potentiel.

Tournesol Semer au semoir monograine, à une densité de 70 000 grains/ha, à 5/6 km/h maximum pour garantir un semis homogène. La profondeur de semis idéale se situe entre 4 et 5 cm. Une fois le semis réalisé, penser à observer régulièrement l'évolution des graines pour ne pas louper le créneau de désherbage à « l'aveugle », 3 à 5 jours après le semis généralement :

Précision ; face à une disponibilité en semences bio insuffisantes, l'utilisation de semences non traitées pour les variétés oléiques est exceptionnellement autorisée.

Soja semis +4 jours, avril 2022 :



Pour le soja, le semis est identique, seule la densité diffère : 650 à 700 000 graines/ha ! (Inoculation indispensable, à réaliser au maximum la veille du semis).

Vigilance oiseaux :

Corbeaux freux, corneilles noires, pigeons ramiers et bisets constituent la principale menace pour les semis de tournesol et soja. Aucune solution « miracle » n'existe aujourd'hui. La protection la plus efficace reste la combinaison de plusieurs méthodes d'effarouchement.

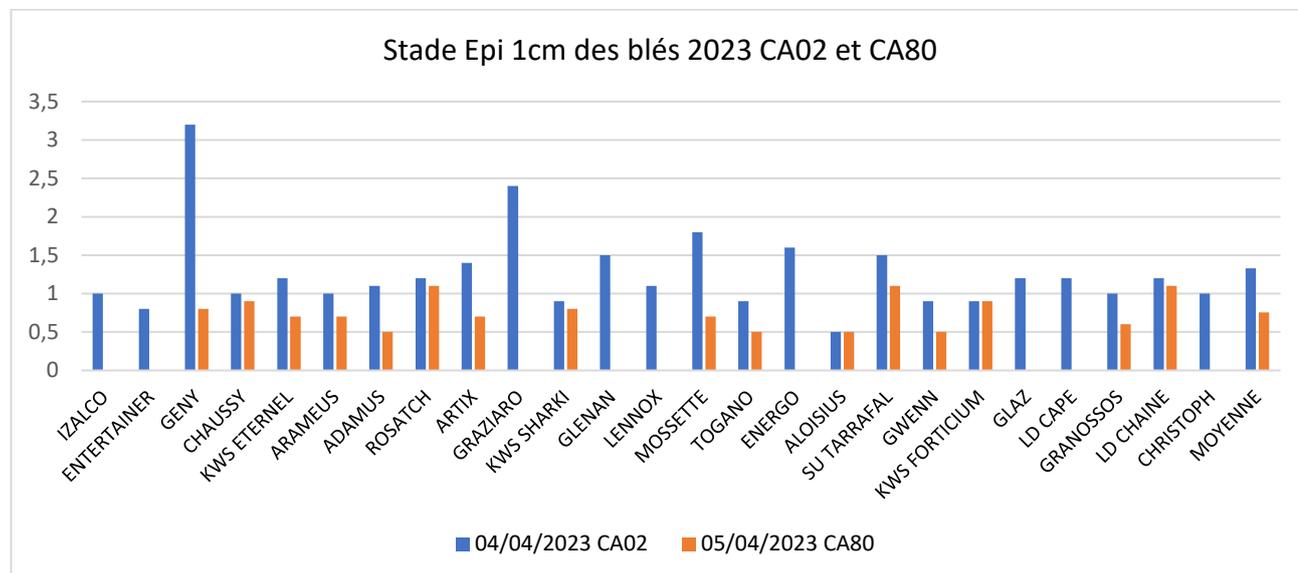
Le plus important est d'alterner les types d'effaroucheurs (canons, épouvantails, cerf-volant, véhicule, fusée crépitante etc...) et de les positionner à l'arrivée des oiseaux. Retrouver d'avantages d'informations sur la lutte contre les oiseaux dans le dernier « Guide de préconisations élevages et cultures biologiques 2023 »

2. Stade repère épi 1cm en blé et triticale

La connaissance des variétés passe par des stades repères physiologiques qui permettent de les caractériser pour une meilleure utilisation dans les dates de semis. Le stade « épi 1 cm » est un premier stade important qui permet de connaître la précocité des variétés en sortie d'hiver.

Quels stades pour les blés d'hiver ?

Le graphique ci-dessous reprend les notations faites les 4 et 5 avril sur les plates-formes d'essai des Chambres de l'Aisne (en bleu) et de la Somme (en orange) pour des dates de semis respectivement des 8 et 9 novembre 2022



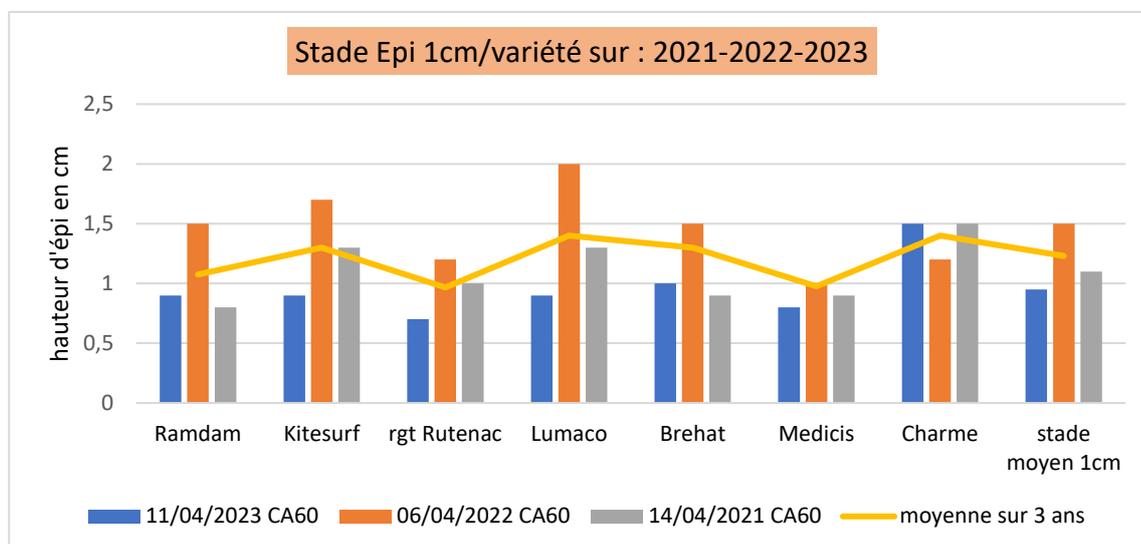
Qu'observe-t-on ?

L'essai de l'Aisne étant situé dans le sud de la Région, on constate naturellement un stade épi 1cm plus précoce en moyenne (1.3cm) que dans la Somme (0.8cm). Parmi les variétés précoces on retrouve GENY, GRAZIARO, ENERGO, SU TARRAFAL et LD CHAINE. A l'opposé on trouve des variétés plus tardives communes aux deux essais comme TOGANO, ALOISIUS, KWS SHARKI et FORTICIUM ou GRANOSSOS. Pour les autres variétés, le comportement est moins tranché mais permet de situer les variétés dans leur contexte départemental.

La variété KWS Sharki est référencée comme une variété de blé de printemps mais l'obteneur nous incite à l'essayer en semis d'hiver pour la seconde fois cette année. Le stade épi 1cm de cette variété ne paraît pas plus précoce pour autant. Le stade épi 1 cm est donc indépendant de l'alternativité.

Quels stades pour les triticales d'hiver ?

Le graphique ci-dessous nous permet de reprendre un peu de recul avec un suivi sur 3 années bien contrastées dans le département de l'Oise. On se souvient encore de l'année 2022 avec sa précocité record qui ressort sur le graphique par la couleur orange. 2023 et 2021 sont plus représentatives d'années normales puisque le stade épi 1cm diffère peu en moyenne entre les deux années.



Parmi les variétés précoces au stade épi 1cm on retrouve LUMACO, KITESURF et CHARME. RAMDRAM, RGT RUTENAC et MEDICIS confirme leur tardivité.

Nous poursuivrons ces notations par un deuxième stade repère qu'est l'épiaison. A suivre

3. PAC 2023 et aides à l'agriculture biologique, où trouver l'information ?



La réunion d'informations proposée par la Chambre d'agriculture de l'Oise en collaboration avec Bio en Hauts-de-France et la DDT a été l'occasion d'apporter l'essentiel des informations relatives à la nouvelle déclaration sur Telepac. Vous retrouverez en copie, le diaporama présenté dans l'Oise par les services de l'Etat.

La conditionnalité des aides est désormais renforcée avec des obligations de rotations des cultures et de maintien de la biodiversité. L'obligation de jachère concerne désormais aussi les producteurs biologiques, même si les surfaces en gel pourront être cette année, au titre de la dérogation Ukraine, des terres mises en cultures (exception du maïs et du soja) ou des prairies fauchées ou pâturées. Nous vous proposons le diaporama préparé par Camille ROMEU de Bio en Hauts de France qui reprend ces différents éléments et notamment l'indispensable explication autour des trois voies d'accès à l'écorégime.



Enfin, pour la question des aides mobilisables en AB, nous avons parcouru les différents dispositifs en région (aides couplées, aides du 2^{ème} pilier, crédits d'impôts, aides régionales à la diversification et le prochain PRÉ AD (nouvelle appellation du PCAE) qui sera ouvert à partir de mi-juin. Là encore, vous trouverez les informations sur le diaporama de Bio en-Hauts-de-France.

Si vous êtes encore loin d'avoir saisi toute l'articulation de la déclaration PAC, nous pouvons vous conseiller de lire le 9 pages de la France Agricole du 31 mars 2023, particulièrement bien présenté.

Pour vous accompagner sur la télédéclaration PAC, chaque DDT propose une assistance téléphonique en cas de difficultés rencontrées avec l'outil Telepac.

Pour le département de l'Oise, la Chambre d'agriculture propose un accompagnement personnalisé à la télédéclaration (sur la base de 87 € HT/h). Contacter Mallaury DEBAILLEUX (03 44 11 44 77) qui se charge des rendez-vous.



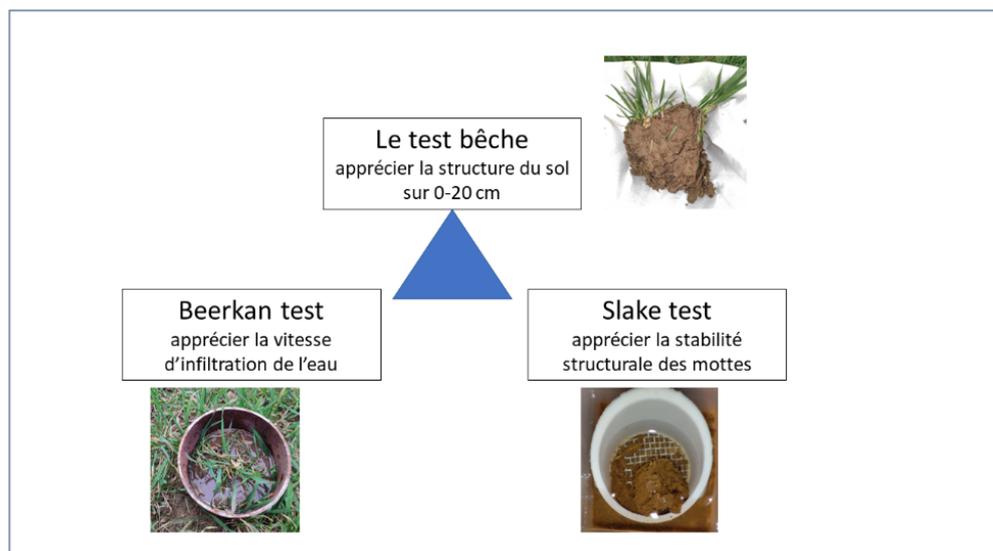
Bio en Hauts de France peut répondre à vos questions sur la nouvelle PAC et les autres types d'aides (crédit d'impôt, aides aux investissements etc.), et peut aider ses adhérents à faire simulation sur le calcul du montant des aides à percevoir. Contacter Camille ROMEU (06 74 69 87 60).

Gilles SALITOT

4. Fertilité des sols comparée ACS ou labour

Dans le cadre d'un projet de suivi de la fertilité des sols initié en région par Arvalis, nous suivons 2 parcelles mitoyennes conduites en agriculture conventionnelle à Jouy-la-Grange (60). L'une est en ACS depuis de nombreuses années et l'autre est labourée régulièrement. Afin d'apprécier la fertilité physique de ces parcelles, nous avons réalisé une série de 3 tests complémentaires : que nous apprennent-ils ?

Différents test autour de la fertilité physique



1. Le test bêche

Dans la parcelle régulièrement labourée, la structure du sol sur le premier horizon (0-10 cm) est ouverte et très poreuse, sans tassement. Sur le deuxième horizon (10-20 cm), la structure du sol est globalement la même avec présence de légers tassements.

Dans la parcelle en ACS, la structure sur le premier horizon (0-10 cm) est plutôt ouverte, mais avec des mottes sensiblement plus fermées. Sur le deuxième horizon (10-20 cm), la structure du sol est à nouveau ouverte, très poreuse et sans aucun tassement.

Globalement, on retient que sur la parcelle labours réguliers, on observe de légers tassements sur l'horizon 10-20 cm, alors que ces légers tassements sont plutôt retrouvés en surface sur la parcelle en ACS.

2. Le beerkan test

Ce test a mis en évidence que la vitesse d'infiltration de l'eau est un peu plus rapide dans la parcelle en labour que dans la parcelle en ACS. Une pluviométrie de 10 mm s'infiltré en 10 minutes sur la parcelle en ACS contre 9 minutes sur la parcelle en labour. Cela peut s'expliquer par la structure du sol qui est légèrement plus tassée en surface pour la parcelle en ACS retardant ainsi le temps d'infiltration de l'eau.

3. Le slake test

Pour ce test, les notes varient de 0 à 6. Une note élevée (> 5) révèle une bonne stabilité structurale. Le test a été réalisé à 2 profondeurs : une première entre 0 et 2 cm et une deuxième entre 2 et 10 cm de profondeur.

Pour la parcelle en ACS, les notes sont hautes (5.1 sur 0-2 cm et 5.5 sur 2-10 cm) pour les 2 profondeurs ce qui indique que la stabilité structurale est élevée. En revanche, dans la parcelle labour régulier, les notes sont plus basses (3.8 sur 0-2 cm et 2.2 sur 2-10 cm) ce qui met en évidence que la stabilité structurale est dégradée dans cette parcelle. La note plus élevée en surface est liée à la présence des MO issues des pailles du précédent colza.

Des Slake test très visuels

Pierre le FUR

A gauche, parcelle en ACS note de 5.5 (des agrégats qui restent stables)



A droite, parcelle régulièrement labourée note de 2.2 (des agrégats désagrégés, une eau trouble)

5. Vu en plaine : des pois de conserve à Bouillancy (Geoffroy et Nicolas Proffit)



Semis du 20 février à 90 grains/m² dans le sud-est de l'Oise

Précédent épeautre

Herse étrille le 1er mars en prélevée, puis houe rotative le 28 mars

Pois à 3 feuilles vraies, un dernier passage de herse étrille est possible jusqu'à la jonction de vrilles. Au-delà les jeux seront faits jusqu'à la récolte.



Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59-62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

